DEPARTEMENT	
NORD	
CANTON	
GRAVELINES	
COMMUNE	
GRAVELINES	
SÉRVICE	
POLICE MUNICIPALE	1

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Nº 2024 PERMO5

Liberté – Egalité – Fraternité

#### ARRETE DU MAIRE

### INTERDICTION DE STATIONNEMENT

## LE LONG DU N°1 RUE CLEMENCEAU

Nous, Maire de la Ville de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L2212-2 et L2213-1 et L2213-2,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le stationnement le long du n°1 Rue Clémenceau,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de stationnement dans la commune,

# **ARRETONS**

- **ARTICLE 1**: Le stationnement sera interdit le long du n°1 Rue Clémenceau (sortie de parking cadastrée AR n°92).
- **ARTICLE 3 :** Le non-respect du présent arrêté municipal sera verbalisé en référence à l'article R.417-10 et suivants du Code de la Route. Le véhicule pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire.
- **ARTICLE 4**: La présente mesure deviendra applicable lorsque la signalisation réglementaire aura été mise en place par les services compétents.
- **ARTICLE 5**: La réglementation édictée dans le présent arrêté sera publiée et affichée dans les conditions habituelles.

- **ARTICLE 6**: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation, auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés
- ARTICLE 7: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE, Monsieur le Commandant de Police et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

## **DESTINATAIRES**:

Mr le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE GRAND LITTORAL

Mr le Commandant de Police Nationale de GRAVELINES,

Mr le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES,

Mr le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES,

Mr le Directeur Espace Public Mobilités de la C.U.D.

Fait à Gravelines, le - 8 FEV. 2024

Le Maire.



**Bertrand RINGOT**